

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 20
votant : 26
en exercice : 27

L'an deux mille dix
le jeudi 16 décembre à 19H30
Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger COMBES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 09 décembre 2010.

Présents : Roger COMBES, Maire ; Liliane KHLOUDEEFF ; Roger MIAILHE ; Agnès BARADON ; Gérard PI ; Nadine SANJUAN ; Jean-Pierre CIRES ; Constantino MUNOZ ; Ida FERRERES ; Claude GINIES ; Jérôme JURADO ; Christophe CATHALA ; Conception BAUDOIN ; Nadine TOLEDO ; Gilles DANJARD ; Brigitte CARBOU ; Jacques MOURRUT ; Michel JAMMES ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI.

Représentés : Bernadette BRUIN par Conception BAUDOIN ; Corine ROBERT par Gérard PI ; Fabrice MARTINEZ par Roger COMBES ; Béatrice ARMANGUE par Liliane KHLOUDEEFF ; Didier MILHAU par Jacques MOURRUT ; Zina VIARD par Michel JAMMES.

Absent : Brigitte CAVERIVIERE.

Madame Agnès BARADON est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 octobre 2010.
J. MOURRUT, D. MILHAU, Z. VIARD et M. JAMMES s'abstiennent.

I URBANISME : Etudes SIGEAN « 2020 ».

R. COMBES rappelle le projet de plan local d'urbanisme (PLU) qui prévoit une extension de la zone urbaine.

G. PI précise les grandes lignes de ce projet et relève l'importance de la dernière « poche » d'urbanisation possible sur la commune qui couvre près de 44 ha. Il indique que l'aménagement doit être réalisé en concertation avec la collectivité. Il est donc nécessaire d'engager des études pour favoriser une approbation de ce dossier par les élus.

L'objectif est de proposer un projet global et cohérent d'aménagement dans ce secteur d'urbanisation.

Il propose d'approuver le choix du bureau d'études par la commission d'appel d'offres.

Le conseil approuve l'attribution de ces études à « Dessenin de ville », pour un montant de 47 050,56 € TTC, et l'assistance à maîtrise d'ouvrage au SCOT pour un montant forfaitaire de 1016.30 € TTC.

J. MOURRUT, D. MILHAU, Z. VIARD et M. JAMMES s'abstiennent.

II SERVICES PUBLICS COMMUNAUX : Tarifs 2011.

R. MIAILHE présente au conseil les modifications tarifaires à compter du 01 janvier 2011.

Les tarifs hors régies des hébergements et de la restauration sont en augmentation.

Les tarifs de locations des pontons à Port-Mahon est réduit de moitié.

Pour les principaux tarifs des régies, la taxe de séjour est actualisée, la cantine scolaire, la carte déclic, les C.L.A.E et la médiathèque subissent une augmentation.

R.COMBES fait remarquer la proposition de gratuité du « musée » pour les contribuables Sigeannais.

J. MOURRUT fait part d'une décision similaire en 1983.

R. COMBES précise que la régie du « Musée » ne prévoyait pas cette gratuité.

Pour les tarifs du service « Eau-Assainissement », la participation pour raccordement est augmentée et la surtaxe « eau potable » est fixée à 0.05 € /m3.

J. MOURRUT indique qu'il est d'accord sur l'ensemble mais avec un « bémol » pour la carte « déclic ». Il affirme être opposé au tarif de la surtaxe « eau potable » car il estime que la société « Veolia-Eau » se désengage financièrement.

S. LALLEMAND exprime une position identique sur ce point.

Le conseil approuve ensuite ces tarifs.

J. MOURRUT, D. MILHAU, Z. VIARD et M. JAMMES s'abstiennent.

S. LALLEMAND et M. CAMICCI votent contre les tarifs « M.49 ».

III FINANCES PUBLIQUES : Décisions modificatives budget général 2010 / M.14.

R. MIAILHE présente au conseil les modifications budgétaires de fin d'année.

Fonctionnement :

Les Ajustements de crédits s'équilibrent à + 2 900,00 €

Investissement :

Des précisions sont fournies à J. MOURRUT sur le crédit supplémentaire de 63188 à l'article 2042/821, pour des projets de travaux d'électrification qui incombent à la commune (loi S.R.U.). Les ajustements de cette section s'équilibrent à + 32 463.00 €.

Le conseil approuve les modifications proposées.

S. LALLEMAND et M. CAMICCI s'abstiennent.

M. JAMMES ne participe pas au vote.

IV FINANCES PUBLIQUES : Annulation de titre de recettes sur exercice antérieur / Budget Eau et Assainissement / M.49.

R. MIAILHE propose l'annulation d'un titre de recette émis en 2008 sur le budget M49 à l'encontre de la société REALIM pour autoriser le raccordement au réseau d'assainissement d'un programme immobilier.

Malgré l'autorisation de construire, le chantier n'a jamais débute mais un autre projet d'urbanisme s'y est substitué.

J. MOURRUT s'étonne de l'émission de ce titre et met en garde les élus face à ce genre de promoteur.

Le conseil donne ensuite son accord à l'unanimité pour l'annulation de ce titre de recette de 65 538 €.

V FINANCES PUBLIQUES : Décisions modificatives budget M.49 / Eau-Assainissement.

R. MIAILHE présente les modifications budgétaires à intégrer en cette fin d'exercice.

En fonctionnement l'équilibre est à + 87 423,00 €

J. MOURRUT trouve anormal le reversement de 21 885,00 € (prime d'épuration) à Véolia-Eau.

R. MIAILHE rappelle que c'est contractuel, que tout le monde voulait une station d'épuration performante, mais il faut payer son fonctionnement

En investissement, des opérations de T.V.A. s'équilibrent à 76 700,00 €

Le conseil approuve ensuite ces modifications budgétaires.

J. MOURRUT, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES, S. LALLEMAND et M. CAMICCI s'abstiennent.

VI FINANCES PUBLIQUES : Décisions modificatives budget « Crèche » / 2010.

R. MIAILHE présente les modifications de crédits du budget de la crèche, nécessaires pour l'équilibre de fin d'exercice.

Ces modifications s'équilibrent à + 1 200,00 €.

Le conseil approuve à l'unanimité les modifications proposées

VII FINANCES PUBLIQUES : Autorisation de programmes pour 2011.

Le conseil approuve à l'unanimité l'autorisation e programmes pour 2011, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Locales.

VIII FINANCES PUBLIQUES : Mise en place de la Redevance Spéciale des Communes pour l'élimination des déchets et la récupération des matériaux.

R.MIAILHE présente les modalités de financement du service d'enlèvement des ordures ménagères par la Communauté des Communes Corbières en Méditerranée. Il indique qu'il est obligatoire de mettre en place pour les collectivités la « redevance spéciale des Communes ».

Jusqu'à ce jour, ce sont les ménages qui payaient pour les collectivités. Il présente le projet de convention avec la C.C.C.M. qui fixe le montant de cette redevance à 12820,00 €.

J.MOURRUT demande s'il s'agit d'une recette supplémentaire pour la C.C.C.M. R.MIAILHE précise qu'en 2008, le déficit de ce service était de 1 million d'euros. En 2010, pour la première fois, le budget de ce service sera en équilibre.

Pour la commune de SIGEAN, le montant de cette redevance ne prend pas en compte l'option « végétaux » (+ 5 000 €) car la commune a fait l'acquisition d'un broyeur de végétaux.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la mise en place de cette redevance par convention entre la commune de SIGEAN et la C.C.C.M.

IX FONCIER : Acquisition parcelle B.I. n° 10 L'étang-Voyé.

R. COMBES rappelle de consensus de toutes les composantes politiques de conseil municipal pour réserver le secteur de l'Etang-Voyé en zone « verte ».

Il propose d'acquérir une parcelle de 1 ha 26 a 05 ca, cadastrée section B.I. n°10, appartenant à madame Nicole BEREHOUC, née SOLIER.

Compte tenu des prix proposés dans ce secteur, le prix d'achat serait de 12605 €, soit 1€ /m2 pour ce terrain en vignes.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette acquisition dans l'Etang-Voyé.

X FONCIER : Acquisition parcelles B.O. n° 8 et 9 L'Etang-Voyé.

Monsieur le Maire propose d'acquérir deux parcelles supplémentaires dans le secteur de l'Etang-Voyé.

Ces parcelles, cadastrées section B.O. n° 8 et 9, appartiennent à Monsieur Gilles FAGES.

Le prix proposé pour ces terrains, en partie en vignes, est de 13 281,14 €. pour 2 ha 03 a 02 ca.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour l'acquisition de ces deux parcelles dans le secteur de l'etang-Voyé.

XI INDEMNITES 2010 :

R. COMBES propose, conformément au décret du 19/11/1982 qui précise les conditions d'octroi d'indemnités aux agents de l'Etat, d'attribuer des indemnités au receveur municipal ainsi qu'au contrôleur des Impôts qui assure la permanence mensuelle en mairie.

Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions.

XII CINEMA DES CORBIERES : Renouvellement du bail de location.

A. BARADON présente le projet de bail de location de l'immeuble communal qui abrite le « Cinéma des Corbières ».

Elle propose de renouveler la location de ce bien à l'association « Maison des Jeunes et des Loisirs », à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de ce bail avec la M.J.L.

M. JAMMES ne participe pas au vote.

XIII ASSOCIATIONS : projet de convention avec la mairie.

I. FERRERES propose d'établir une convention avec les associations soutenues par la mairie, tant sur le plan financier que logistique.

Elle indique que chaque association devra notamment être correctement assurée.

De plus, pour les associations susceptibles de bénéficier de la carte « Déclic », une période pluriannuelle de partenariat est prévue.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention.

XIV PERSONNEL COMMUNAL : modification du tableau de l'effectif.

R.COMBES propose de modifier le tableau de l'effectif communal à partir du 1^{er} janvier 2011 comme suit :

- Création d'emplois :
 - 1 : Rédacteur
 - 1 : Auxiliaire puéricultrice
 - 2 : Adjoint technique 2^e classe

- Modification d'emplois :
 - 1 adjoint technique principal 2^e classe / T.N.C. passe de 24H00 à 28H00
 - 1 adjoint technique 2^e classe / T.N.C. passe de 24H00 à 28H00
 - 1 adjoint technique 2^e classe / T.N.C. passe de 26H00 à 17H30

Le conseil approuve à l'unanimité les modifications proposées.

XV PERSONNEL COMMUNAL : Astreintes police municipale.

J.P. CIRES présente le projet d'actualisation du régime d'astreinte de la Police Municipale. Il précise que ce projet a été soumis au Comité Technique Paritaire du 1^{er} décembre 2010.

Les principes de l'astreinte et les modalités de son organisation sont adaptées au service de Police Municipale.

Les modalités de compensation de cette astreinte sont prévues.

J. MOURRUT demande des précisions sur la rémunération actuelle de cette astreinte pour la police municipale.

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité l'actualisation de ce régime d'astreinte.

XVI PERSONNEL COMMUNAL : Renouvellement contrat d'assurance des risques statutaires

R.COMBES propose de confier au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AUDE (C.D.G.) la négociation d'un nouveau contrat d'assurance à compter du 01 janvier 2012.

Ce contrat vise à couvrir les risques statutaires pour les agents communaux en cas d'absence.

J. MOURRUT demande si tous les agents sont bien informés sur la « longue maladie ».

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition de donner mandat au C.D.G. pour négocier un nouveau contrat d'assurance des risques statutaires.

XVII PERSONNEL COMMUNAL : Apprentissage.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour un contrat d'apprentissage. Il s'agit d'un apprenti affecté aux services techniques avec la qualification « aménagements paysagers ».

XVIII BIENS COMMUNAUX : Acceptation de don de la C.C.C.M.

La Communauté des Communes Corbières en Méditerranée a fait don de 135 livres intitulés « Des corbières à la méditerranée ».

R.COMBES propose à l'assemblée d'accepter ce don. Une partie des livres seraient destinés à la vente par l'Office de Tourisme et certaines seraient conservées pour être offertes.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

XIX ENVIRONNEMENT : Programme d'actions pour l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles.

J.P. CIRES rappelle que la commune de Sigean a été choisie, sur le narbonnais, avec trois autres communes du département pour bénéficier d'une étude visant à améliorer les pratiques phytosanitaires et horticoles sur les espaces communaux.

Cette étude a permis, depuis près de 10 mois, à améliorer les techniques de traitement des espaces verts. Afin de poursuivre ces actions il est proposé au conseil de mettre en œuvre les recommandations de cette étude.

Le programme de ces actions a été estimé financièrement à 42 750.00 € H.T. soit 51 129.00 € T.T.C.

Les partenaires financiers « Agence de l'Eau », « Conseil Régional » et « Conseil Général » peuvent être sollicités.

Le conseil approuve à l'unanimité ce programme et autorise la recherche des financements.

XX AMENAGEMENT URBAIN : Projet voie d'accès à la future maison de retraite.

R. COMBES présente le projet de voirie de desserte de la future maison de retraite, prévue dans le secteur sud de la zone urbaine. Ce projet comprend une requalification et un renforcement des réseaux sur le chemin de Plaisance, ainsi que la création d'une voie nouvelle jusqu'à l'établissement médico-social.

Une étude de faisabilité menée par le cabinet GAXIEU, a estimé le montant des travaux à 937 000,00 € H.T. soit 1 120 652,00 € T.T.C.

Ce projet peut être scindé en deux tranches. J. MOURRUT demande des précisions sur le terrain d'assiette de la maison de retraite et évoque le caractère inondable de ce secteur.

J.P. CIRES indique que des études sont en cours pour l'aménagement futur de cette zone.

J. MOURRUT demande si la commune aménage la portion de voie comprise dans le futur lotissement à proximité de la maison de retraite.

R. COMBES précise que c'est au contraire le lotisseur qui réalise les travaux.

R. COMBES donne des précisions techniques sur les réseaux publics.

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité ce projet et autorise la recherche de financement.

XXI AMENAGEMENT URBAIN : Projets de constructions avec équipement photovoltaïque.

R. COMBES présente trois projets de constructions recouvertes de panneaux photovoltaïques, situés sur des propriétés communales.

Deux seraient implantées à proximité des stades de l'Etang-Voyé est une sur l'aire se sports des Gazelles, à coté du collègue.

Ces projets seraient portés par une société privée (Quasar Energy) après signature d'un bail emphytéotique administratif.

La société réaliserait à ces frais les constructions, qu'elle mettrait à disposition de la commune, et conserverait le produit de revente de l'énergie générée par les panneaux. Cependant, R. COMBES indique qu'un décret, paru le 10 décembre dernier, a suspendu l'obligation d'achat de l'électricité (par E.D.F.) pour durée de trois mois. Cette suspension ne s'applique pas aux contrats déjà conclus.

J. MOURRUT demande si cette société, basée au Luxembourg et au capital de 33 000 €, a réalisé d'autres projets.

R. COMBES donne des précisions sur les constructions.

J. MOURRUT fait part du risque d'inondation dans l'Etang-Voyé.

J.P. CIRES fait part des accords de principe obtenus avec les services de l'Etat sur ce projet.

J. MOURRUT propose de mettre des panneaux photovoltaïques sur d'autres bâtiments communaux.

J.P. CIRES répond qu'il faut tenir compte de la structure des bâtiments ainsi que de l'orientation.

Après discussion sur ces projets, l'assemblée approuve les propositions présentées.

J. MOURRUT, D.MILHAU, Z. VIARD et M. JAMMES s'abstiennent.

XXII INTERCOMMUNALITE : Rapport sur les structures.

Syndicat Eau Littoral Sud- Audois

N. SANJUAN informe le conseil du projet de reprise des ouvrages structurants d'eau potable par le Conseil Régional.

Elle évoque également la possible dissolution de ce syndicat si les communes membres adhèrent au « Grand Narbonne ».

Syndicat Berre et Rieu

N. SANJUAN donne des précisions sur le projet de reconstruction de la digue de l'Espina et la nouvelle réflexion engagée.

Le financement de ce projet est évoqué ainsi que les délais de réalisation. Les travaux pourraient démarrer en juin 2012.

Parc Naturel Régionale de la Narbonnaise en Méditerranée.

G. DANJARD fait part du décret ministériel du 12 décembre dernier qui a approuvé. La charte du P.N.R. pour une durée de 12 ans, et renouvelé le classement de cet établissement. Il donne des informations sur le budget 2011 et les projets présentés par le président. Le projet éco-touristique sur le site du « Grand –Salin » est évoqué.

AFFAIRES DIVERSES

- **POPULATION** : Monsieur Le Maire informe le conseil des chiffres de la population légale, calculés par l'I.N.S.E.E. à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- Population municipale :	5 163
- Population comptée à part :	121
- <u>Population totale</u> :	<u>5 284</u>

- **FILM « Le Président »** :

Un film documentaire sur le président de la région, G. Frèche, sera diffusé début janvier au Cinéma des Corbières.

- M. CAMICCI rappelle le vote des indemnités pour les élus de la majorité lors de la séance du 07 avril 2008, ainsi que les propos du maire sur le travail des élus. Il demande des précisions sur un conseiller municipal qui n'est plus là et sur ses indemnités.

R. COMBES répond que l'absence de ce conseiller, liée à des raisons professionnelles a entraîné le non-paiement de ses indemnités depuis deux mois.

La situation de ce dernier devrait évoluer début 2011.

Fin à 21H15.